

REÇU LE 30 MARS 2023

035282

**ecolo**  
GROUPE ECOLOGIQUE - PARLEMENT BRUXELLES

**Interpellation de Monsieur Ahmed Mouhssin, Député ECOLO à Monsieur Rudi Vervoort, membre du Collège chargé de la Politique des personnes handicapées**

**Concerne:** ~~La proposition de résolution relative à l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap dans le cadre de leur vie sexuelle et affective~~

Le suivi apporté à la résolution relative à l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap dans le cadre de leur vie sexuelle et affective

Monsieur le ministre,

La Convention de l'ONU, ratifiée le 2 juillet 2009 par la Belgique, assène le droit à une vie sexuelle et affective pour toutes les personnes porteuses de handicap. Dans le sens d'une évolution positive dans ce domaine, nous adoptions le 13 janvier dernier, au parlement francophone la proposition de résolution relative à l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap dans le cadre de leur vie sexuelle et affective. Un premier jalon avait déjà été posé par le Comité bioéthique en 2017, qui avait rendu un avis positif unanime, par rapport au projet d'offrir un cadre légal à l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap. Ce texte vient donc parachever cette volonté bien présente depuis quelques années au sein du secteur.

Les auditions des acteurs de terrain que nous avons menées de mars à juin 2022 ont été précieuses concernant la réflexion autour de ce texte. Celles-ci ont confirmé le besoin d'avancer de manière concrète sur l'accompagnement sexuel pour les personnes en situation de handicap et de leurs proches, et le milieu associatif. Des thèmes importants ont été abordés tels que l'importance de la formation du personnel autour de ce sujet sensible, ou la question du consentement. Un des constats était qu'il est nécessaire d'avoir des accueillants et des assistants formés que ce soit dans les centres ou auprès des familles.

Au sein de notre proposition, différentes demandes étaient formulées à l'intention du Collège, notamment d'accorder un cadre légal (dont un statut juridique et financier) pour les accompagnants sexuels sur la base de l'avis 74 du Comité consultatif de bioéthique de Belgique du 13 novembre 2017. Également, de mener une réflexion à propos de la question des mineurs d'âge (entre 16 et 18 ans) qui ne peuvent aujourd'hui bénéficier d'un tel accompagnement.

Au sein des institutions accueillant des personnes en situation de handicap, le texte demande de sensibiliser les différents acteurs à la vie affective et sexuelle et de veiller

à la promotion de l'ensemble des dispositifs existants; et d'y diffuser les bonnes pratiques en matière d'accompagnement sexuel.

Je souhaiterais dès lors vous entendre sur les actions mises en œuvre depuis l'adoption de ce texte primordial pour l'inclusion et le bien-être physique et psychique de nos concitoyens en situation de handicap.

- 📄 Quelles concertations ont eu lieu avec les centres de jours et centres d'hébergement agréés et subventionnés par la COCOF sur le sujet de l'accompagnement sexuel?
- 📄 Quelles sont les formations planifiées pour les membres du personnel de ces institutions?
- ~~📄 Comment la réflexion autour de l'accompagnement sexuel des mineurs d'âge de 16 à 18 ans est-elle planifiée?~~
- 📄 Où en sont les travaux autour de l'établissement d'un cadre légal pour les accompagnants sexuels? Quelles concertations ont eu lieu avec le secteur?

Je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin  
Député Ecolo

